

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par le conseil général, la municipalité, le tribunal de paix de la commune et du canton de Montagne-le-Forêt (ci-devant Saint-Aubin-du-Cormier, Ille-et-Vilaine), lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par le conseil général, la municipalité, le tribunal de paix de la commune et du canton de Montagne-le-Forêt (ci-devant Saint-Aubin-du-Cormier, Ille-et-Vilaine), lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 429;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22372_t1_0429_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

qui vouloient redonner des fers au bon peuple français. Législateurs, disent-ils, les bons citoyens reçoivent de cette crise une leçon utile. Ils se défieront désormais de ces énormes réputations qui cachent le crime sous le faste d'une fausse vertu. Les actions seules seront adorées, et jamais les hommes. Pères de la patrie, ajoutent-ils, continuez vos glorieux travaux, achevez le grand œuvre du bonheur du peuple; votre récompense sera l'immortalité et les bénédictions de vos concitoyens.

Ils terminent par dire qu'un arrêté de Saint-Just et Le Bas modifioit l'organisation première que ce tribunal avoit reçue des représentants du peuple Bar et Laurent; mais que depuis qu'ils connoissent l'infâme trahison des premiers, ils se sont empressés de remettre l'arrêté de ces conspirateurs entre les mains du représentant près l'armée de Sambre-et-Meuse, pour qu'il prît un parti à l'égard de ce tribunal (1)].

v

[*Le conseil g^{al}, la municipalité et le tribunal de paix de la comm. et c^{on} de Montagne-la-Forêt, à la Conv.; 27 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

Toutes nos armées sont victorieuses; les hordes barbares qui tentoient d'envahir la France sont en fuite. Les projets que les tyrans avoient formés pour nous ravir la liberté sont anéantis; leurs villes sont prises, elles sont à nous. Et c'est vous représentants qui, fidèles à la confiance du peuple, avez opéré toutes ces merveilles. Quelles ressources restent donc aux trois ligués contre nous, à tous ces despotes dont les peuples commencent à sentir le joug odieux que depuis tant de siècles ils ont appesanti sur leurs têtes? L'assassinat: la providence de l'Etre suprême qui ne cesse de veiller sur vous, vous en a préservés. La trahison: votre surveillance toujours active a su découvrir les coupables et ils sont tombés sous le glaive de la loi. Enfin les Robespierre, les Couthon, les Saint-Just, dévorés de la soif de l'or que leur prodigoit à plainnes mains le ministre du tiran et imbécile George, possédés d'une ambition démesurée et d'autant plus criminelle et dangereuse qu'ils la couvroient du voile perfide du plus pur et du plus ardent patriotisme, ont voulu s'emparer du pouvoir souverain; vous les avez démasqués et, dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, vous avez remporté sur eux et leurs complices la plus belle victoire, qui seule a fait le salut de la patrie, en les précipitant dans la nuit du tombeau où le fer de la loi les a engloutis. Recevés, dignes législateurs, les témoignages les plus sincères de notre reconnaissance de tant de bienfaits; par vous, notre liberté est assurée; par vous, la République sera consolidée et affermie sur des bazes inébranlables, et les peuples, devenus nos frères et nos amis, jouiront avec nous du bonheur que vous nous avez procuré.

(1) Bⁱⁿ, 8 fructidor.

(2) C 319, pl. 1302, p. 32. *Rép.*, n° 248; *J. univ.*, n° 1736. Mentionné par Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl¹).

ANGER (*juge de paix et notable*), ROSSIGNOL (*greffier de paix et notable*), ROGERIS (*assesseur*); DUVER (*off. mun. et notable*), MENAGE (*off. mun.*), MENIN, CHALINEL (*notable*), DUVER fils, TOURNEUX (*assesseur*), BOCEL (*notable*), F. PORTIER (*notable*), MESLIN (*secrét. g^{al}*), MERIENNE MONTAUDRY (*notable*) et une signature illisible.

w

[*Les autorités constituées et la sté popul. et républ. de la comm. de Tournan-l'Union* (1), *à la Conv.; 4 fruct. II*] (2)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

Représentans du peuple français,

C'est dans le moment que les sans-culottes de Tournan-l'Union s'occupoient sans relâche aux travaux de la moisson et surveilloient les malveillans qui avaient osé former le dessein d'entraver les dispositions sages adoptées par les autorités constituées pour en accélérer la prompte rentrée, qu'ils ont appris avec une vive indignation que, dans le sanctuaire des loix, des monstres odieux, figurant le patriotisme, conspiraient contre la liberté et contre vos précieux jours. Les scélérats! Pouvoient-ils croire qu'il fût possible d'immoler des législateurs investis de la confiance d'un peuple libre? Pouvaient-ils penser faire renaître la tyrannie lorsque nos armées chassent et renversent de toutes parts les tyrans coalisés contre la liberté?

Grâces immortelles vous soient rendues, mandataires fidelles! Vous avez encore sauvé la République les 9 et 10 thermidor en dévoilant la trame infernale de ces nouveaux Catilina et en lançant contre eux la juste punition qui les a réduits au néant. Continuez, représentants, par votre énergie républicaine, à déjouer les complots des traîtres sous quelques formes qu'ils se présentent. Restez à votre poste jusqu'à ce que la tâche qui vous reste à remplir soit complète.

Pour nous, attachés inséparablement à la représentation nationale et à ses principes, nous ferons consister notre bonheur à exécuter les loix qui émaneront de son auguste sénat. Nous vouons une haine implacable aux ennemis de la liberté et de l'égalité, et nous nous faisons un devoir continuel de renouveler le serment si cher à nos cœurs: vivre libres ou mourir, et vive la Convention nationale! Périront les assassins de la liberté et l'égalité, et leurs complices!

VILLENEUVE (*maire*), FORNIE (*secrét.*), MEUNIER (*secrét. du c. révol.*), CHENIN (*présid. de la sté popul.*), GILSON l'aîné (*vice-présid. de la sté popul.*), C. VIAT (*présid. du c. révol.*) et 20 autres signatures, dont celle, illisible, de l'agent national.

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 320, pl. 1312, p. 1. Mentionné par Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl¹).